**MESURES DE CONSERVATION PERTINENTES POUR LES ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CMS QUI RESSORTENT DE L'IDENTIFICATION D’AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.1

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces aquatiques)*

PROJET DE DÉCISION

**AIRES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)**

***Adressé aux Parties***

13.AA Il est demandé aux Parties de se fonder, s’il y a lieu, sur les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) qui ont été recensées et publiées sur le site Web du Groupe de travail conjoint UICN/CSE/CMPA sur les zones de protection des mammifères marins ([www.marinemammalhabitat.org](http://www.marinemammalhabitat.org)) pour identifier les habitats en péril, élaborer des mesures visant à réduire les risques ou désigner des aires marines protégées, et ce à des fins d’aménagement de l’espace marin, pour les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux annexes de la CMS.

***Adressé aux Parties qui sont des États de l’aire de répartition du dugong***

13.BB Les Parties qui sont des États de l’aire de répartition du dugong sont invitées à déterminer, en consultant notamment le MdE sur les dugongs, si leur population de l’espèce au niveau régional mérite d’être inscrite à l’Annexe I de la CMS.

***Adressé au Conseil scientifique***

13.CC Le Conseil scientifique, sous réserve des ressources disponibles, est prié de :

a) sur demande, aider les Parties à utiliser les aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) qui ont été recensées et publiées sur le site Web du Groupe de travail conjoint UICN/CSE/CMPA sur les zones de protection des mammifères marins ([www.marinemammalhabitat.org](http://www.marinemammalhabitat.org)) pour identifier les habitats en péril ou élaborer des mesures visant à réduire les risques pour les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux annexes de la CMS;

b) collaborer avec le Groupe de travail conjoint de la Commission de la sauvegarde des espèces/Commission mondiale des aires protégées (CSE/CMAP) de l’UICN sur les zones de protection des mammifères marins pour intégrer les données sur les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés inscrits aux annexes de la CMS dans l’identification des aires importantes pour les mammifères marins (AIMM);

1. fournir aux Parties, sur demande, des avis sur l’intérêt scientifique d’inscrire les populations régionales de *Dugong dugon* à l’Annexe I de la CMS.

***Adressé au Secrétariat***

13.DD Le Secrétariat, sous réserve de ressources externes disponibles, est chargé de :

a) transférer au Conseil scientifique et aux Parties les informations sur les nouvelles AIMM transmises par le Groupe de travail conjoint de l’UICN CSE/CMPA sur les zones de protection des mammifères marins, et d’inviter les Parties et les États de l’aire de répartition à apporter leur contribution;

1. encourager les pays à contribuer à une nouvelle décennie de recherche scientifique sur les habitats des mammifères marins et d’autres espèces migratrices en haute mer;
2. poursuivre le processus de négociation et de mise en œuvre du traité BBNJ afin de le rendre pertinent pour les mammifères marins et pour d’autres espèces marines migratrices.